



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 17 JANVIER 2022

N°2022-01

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 17 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 11/01/2022

Date d’Affichage : 11/01/2022

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Yoane MARTINIERE donne son pouvoir à M. Tony GRENET

SECRÉTAIRE : Christelle BEGEAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Liquidation et mandatement des dépenses d’investissement avant l’adoption du budget primitif 2022.

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 59 416€ correspondant à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du prochain budget 2022.

Opération 22	c/2128	2 779,90 €
	c/2031	5 000,00 €
	c/2151	25 286,10 €
	c/21578	2 000,00 €
Opération 23	c/2128	3 000,00 €
Opération 12	c/2188	500,00 €
	c/2128	500,00 €
Opération 33	c/2128	1 000,00 €
Opération 34	c/2121	500,00€
Opération 15	c/2183	650,00€
	c/2158	3 200,00€
	c/21311	15 000,00€
	TOTAL	59 416,00 €

AR PREFECTURE

086-218601862-20220117-D2022_01-DE
Regu le 18/01/2022

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 17 janvier 2022



Le Maire,

Géry Wibaux

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20220117-D2022_01-DE
Regu le 18/01/2022